

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE LA JUSTICE

Direction de la Protection Judiciaire et Sociale
(DPJS)

Inspection de l'Education Surveillée et de la
Protection Sociale (I.E.S.P.S.) du ressort de la
Cour d'appel de Thiès

**MISSION DE CONTRÔLE D'AGREMENT
D'UN ETABLISSEMENT PRIVE DE PROTECTION
D'ENFANTS DANS LE RESSORT DE L'IESPS
DE THIES**

Etablissement contrôlé : Orphelinat « Keur Mame Diarra »
de Touba.

**RAPPORT
DEFINITIF**

Mission de contrôle effectuée par :

- **Monsieur Cheikhou DIOP**, Inspecteur de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale par intérim du ressort de la Cour d'appel de Thiès ;
- **Monsieur Birane SARR**, Educateur Spécialisé à l'Inspection de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale du ressort de la Cour d'appel de Thiès

AVRIL 2024

*Inspection de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (I.E.S.P.S.) du ressort de la Cour d'Appel de Thiès,
Sise place de France - Thiès, Immeuble SOMEX, Aile droite, 4^{ème} étage
Email. : diopsekou73@gmail.com, Tel. : 77 733 31 47*

SOMMAIRE :

I - Contexte de la mission	2
II - Déroulement de la mission	2
III - Cadre statutaire	3
IV - Présentation de l'Orphelinat	3
V - Situation actuelle de l'Orphelinat	4
VI - Les dysfonctionnements	17
VII - Les mesures immédiates	19
VIII - Recommandations	19
Conclusion	22
Synthèse des recommandations	23
ANNEXES	24

I. Contexte de la mission :

Les décrets 2018 – 1070 du 30 juin 2018 portant organisation du Ministère de la Justice et 2011 – 509 du 12 Avril 2011 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Justice modifié confient à la Direction de la Protection Judiciaire et Sociale (DPJS) la mission de contrôle de l'action des établissements publics et privés de protection d'enfants vulnérables.

Plus précisément, le décret 2011 – 509 du 12 Avril 2011, en son article 15, confère aux Inspecteurs de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (I.E.S.P.S.) des ressorts de Cour d'appel, les missions de contrôle et d'encadrement des personnels de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale et de toutes les institutions publiques et privées recevant ou hébergeant des mineurs.

Le contrôle effectué par les IESPS, auprès de ces établissements de protection d'enfants, permet une meilleure prise en charge des mineurs accueillis ou hébergés par une bonne identification des risques et menaces et une réflexion sur les réponses appropriées aux difficultés et contraintes éventuelles.

C'est à cet effet que, dans l'exécution de son Plan de contrôle annuel et suite à l'Ordre de Mission n° 24 – 00326/MJ/DPJS/ du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice à la date du 26 Mars 2024, l'Inspecteur de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (IESPS) du ressort de la Cour d'appel de Thiès et son équipe ont procédé au contrôle d'agrément de l'Orphelinat « Keur Mame Diarra » de Touba.

II. Déroulement de la mission :

Une lettre d'information sur la mission de contrôle et un questionnaire articulé autour des différentes parties du présent rapport ont, d'abord, été transmis au Directeur administratif de l'Orphelinat « Keur Mame Diarra », puis l'équipe de l'IESPS de Thiès s'est rendue à Touba, dans la journée du **Vendredi 26 Avril 2024**, afin de procéder au contrôle d'agrément du dit établissement sur place et sur pièces.

En effet, le contrôle d'agrément permet de vérifier les garanties dont dispose l'établissement visité afin de bénéficier du mandat du Ministère

de la Justice (agrément) pour la prise en charge d'enfants en situation de vulnérabilité.

➤ **Diligences effectuées :**

La mission de contrôle d'agrément à l'Orphelinat Keur Diarra de Touba est structurée autour des diligences suivantes :

- la visite guidée des locaux ;
- un entretien avec le Directeur administratif pour recueillir les informations sur la situation globale de l'Orphelinat : la gestion administrative, le personnel, le partenariat, la prise en charge de la cible, les difficultés, l'offre, le management et les perspectives ;
- des entretiens avec le personnel ;
- une vérification sur pièces et sur place des informations recueillies et
- la transmission du rapport provisoire à l'établissement contrôlé pour observations.

III. Cadre statutaire :

L'Orphelinat « Keur Mame Diarra » de Touba a été créé le 23 Mars 2012. Le portage juridique est assuré par l'Association d'Assistance à l'Orphelinat keur Mame Diarra créée le 22 Septembre 2022 sous le numéro 00076/GRD/SC.

Avant la création de l'Association d'Assistance à l'Orphelinat keur Mame Diarra le portage de l'Orphelinat était assuré par un dahira (une organisation religieuse composé de fidèles appartenant à la même confrérie). Ainsi, l'Orphelinat a démarré ses activités en 2012, bien avant la naissance de l'Association d'Assistance à l'Orphelinat keur Mame Diarra en 2022.

IV. Présentation de l'Orphelinat Keur Mame Diarra :

Tableau n°1 : présentation de l'Orphelinat :

Dénomination du centre	Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba Darou Khadim
Zone intervention	Département de Mbacké
Statut juridique	Association
Date de création	23 Mars 2012
Date et numéro de l'acte de création	N°00076/GRD/SC du 22 Septembre 2022

Année d'implantation	05 Juillet 2012
Année de démarrage des activités	05 Juillet 2012
Adresse et Contacts	Darou Khadim, route de Touba Bélel, Tel. 77 633 41 50/77 662 73 07
Déclarant responsable	Fallou NDAIYE
Responsable du centre	Fallou NDAIYE
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge des orphelins qui lui sont confiés par les parents ou par les autorités compétentes; - S'ouvrir à toutes les bonnes volontés qui veulent appuyer le fonctionnement de l'Orphelinat; - Offrir un cadre d'échange aux bonnes volontés qui s'activent autour de l'Orphelinat; - Mener des actions afin d'améliorer le sort des orphelins
Cibles	- Bébés et enfants orphelins partiels ou totaux
Offres	- Accueil, Hébergement, prise en charge sanitaire, prise en charge alimentaire, appui aux familles démunies, enseignement coranique, orientation, activités de loisirs, activités d'éveil.
Personnels	34 agents (11 hommes et 23 Femmes)
Capacité d'accueil	313
Durée de séjours	01 an. (Lorsque l'enfant est capable de s'alimenter de façon autonome et qu'il ne présente pas de carences). Certains pensionnaires reviennent pour l'enseignement coranique lorsqu'ils atteignent l'âge de 06 ans
Mode d'admission	OGP, demande des parents et référencement

V. Situation actuelle de l'Orphelinat :

5.1-Les moyens humains :

➤ Situation du personnel :

Durant la mission de contrôle, il a été recensé trente-quatre (34) agents à l'Orphelinat « Keur Mame Diarra » de Touba dont 11 hommes et 23 femmes. Ils sont ainsi composés dans leurs profils professionnels de : berceuses, assistantes à la vie familiale, lingères, maîtres et maîtresse coranique, chauffeur, secrétaire, infirmière et gardiens.

L'Orphelinat « Keur Mame Diarra » de Touba, offrant un service à feu continu, fonctionne avec le système de la permanence. Ainsi, pour

assurer le service continu, les agents, qui s'occupent de la prise en charge directe des enfants, sont présents vingt-quatre heures (24H) sur vingt-quatre avec des groupes qui se relaient tous les trois (03) jours.

En effet, après trois (03) jours d'activités, l'agent bénéficie du même nombre de jours pour se reposer.

Les autres agents, membres du personnel de l'Orphelinat, font un service normal (ils sont présents de 08H00mn à 17H00mn avec une pause – déjeuner) : le secrétaire, la surveillante, le chauffeur et les maîtres coraniques.

En outre, il est noté la présence d'une infirmière trois jours dans la semaine.

Pour la prise en charge sociales du personnel, le directeur administratif apporte son soutien en aidant à l'achat d'ordonnances et au paiement des frais d'hospitalisation. Durant certains événements sociaux (baptême, mariage et décès d'un proche parent), les agents sont également soutenus et accompagnés.

Au demeurant, l'équipe de contrôle a fait les constats suivants, entre autres :

- l'absence de plan de formation continue du personnel ;
- le manque de formation sur la protection de l'enfant ;
- la faiblesse de qualification par rapport la prise en charge de la cible et
- l'absence d'assistante maternelle dans les profils du personnel pour une bonne prise en charge des bébés accueillis.

➤ **Liste du personnel :**

5.2-Les locaux et équipements :

L'Orphelinat « Keur Mame Diarra » de Touba se situe au quartier Darou Khadim à huit (08) kilomètres de la Grande mosquée de Touba sur la route qui mène vers Touba Bélel.

Le patrimoine bâti de l'Orphelinat est composé d'un bâtiment principal R+2, d'un bâtiment annexe de deux (02) pièces qui héberge la famille d'un des maîtres coraniques et d'une infirmerie en chantier non encore opérationnelle.

Le bâtiment principal R+2 fait office de dortoir, de bloc pédagogique avec des salles à usage administratif (secrétariat au rez-de-chaussée, salle d'accueil au premier, etc.).

Les pièces servant de dortoirs sont situées, principalement, au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment. Le deuxième niveau est encore partiellement occupé.

A chaque palier de ce bâtiment est aménagé un bloc sanitaire de quatre boxe tune pièce avec salle de bain pour encadreur.

Aussi, il est recensé une cuisine africaine à l'extérieur, deux autres modernes au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Celle située au premier étage sert de salle de préparation des biberons et autres aliments pour les bébés.

L'Orphelinat dispose également d'une cour arrière non aménagée en face de l'infirmerie en construction.

Il est recensé deux salles au rez-de-chaussée, faisant office de magasins, sans étagères, sans palettes ni meubles de rangement.

Le bâtiment qui ne dispose pas de balcons doit se doter d'auvents pour résoudre les désagréments liés à l'infiltration des eaux de pluie à partir des fenêtres.

Dans la cour avant du bâtiment principal, il est identifié un logement de deux pièces pour le superviseur de l'Orphelinat et sa famille.

Tableau n°3 : Composition des locaux

Nature des Locaux	Nombre de pièces
Dortoirs	22
Toilettes	04 extérieurs et 03 intérieurs
Cuisine	04
Garde-robe	02
Une infirmerie	En construction
Bureau	02
Magasin	02

5.3 - La prise en charge des enfants :

Pour assurer la prise en charge des enfants, l'Orphelinat développe les offres suivantes : accueil, hébergement, prise en charge sanitaire, prise

en charge alimentaire, appui aux familles démunies, enseignement coranique, orientation, activités de loisirs et activités d'éveil.

Le déroulement des offres de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba est facilité par un plateau ainsi composé : un internat, deux bureaux pour la gestion administrative et financière et deux salles de cours pour l'enseignement coranique.

A la date de la mission l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba compte un effectif de 33 en personnel qui participe à la prise en charge des enfants accueillis.

Il a été recensé **un effectif global de 102 enfants pris en charge**, directement et indirectement, par l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba dont 67 internes et 35 externes.

Les internes sont les pensionnaires de l'Orphelinat qui bénéficient d'une prise en charge directe et quotidienne. Les externes, quant à eux, sont des enfants vivant dans des familles démunies et qui bénéficient d'un soutien financier de l'Orphelinat à hauteur de 15 000 F CFA par mois.

L'effectif de la prise en charge est ainsi désagrégé en internes et externes.

▪ **Les internes** : 67 sont dénombrés.

- à la pouponnière, 24 bébés orphelins, âgés entre 02mois -18 mois dont 16 Garçons et 08 Filles, sont recensés et
- à la section enseignement coranique où un effectif global de 43 enfants est dénombré dont 17 filles, âgées entre cinq (05) et treize (13) ans, et 26 garçons, âgés entre sept (07) et treize (13) ans. L'enseignement coranique est assuré par 02 maîtresses et 02 maîtres coraniques.

▪ **Les externes** : 35 externes sont recensés.

- 23 enfants âgés entre 00 et 12 mois ;
- 06 enfants âgés entre 01an et 05 ans ;
- 06 enfants âgés entre 06ans et 13 ans)
- soutien aux familles d'orphelins (trois familles qui reçoivent 60 000 FCFA par mois et une famille qui reçoit 50 000 F CFA/mois).

Dans l'effectif actuel des pensionnaires de l'Orphelinat, il y'a **13 enfants sous OGP**, placés par le TPE de Diourbel, qui sont ainsi répertoriés :

- 06 enfants placés sur proposition de l’AEMO de Diourbel (03 suite à la fermeture de la Pouponnière Petit Baobab de Diourbel) et
- 07 enfants placés sur proposition de l’AEMO de Mbacké).

A la suite de ces données relevées sur place, il est constaté la faiblesse de l’effectif des enfants pensionnaires de l’Orphelinat ne disposant pas encore d’Ordonnance de Garde Provisoire (OGP).

Les enfants accueillis disposent d’un dossier individuel dans lequel les pièces suivantes sont recensées :

- ✓ Bulletin de naissance de l’enfant
- ✓ Carnet de visite médicale de la mère
- ✓ Certificat de décès de la mère et/ou du père
- ✓ Certificat de visite médicale de l’enfant
- ✓ Copie de la carte d’identité nationale des parents
- ✓ OGP et
- ✓ Un engagement parental pour le respect : des visites mensuelles à l’enfant, l’achat de médicaments à l’enfant en cas de maladie (au besoin) et l’assistance de l’enfant à l’hôpital durant toute la durée de sa maladie.

➤ **Effectifs de la prise en charge :**

Tableau n°4 : effectifs pris en charge par l’Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba:

Internes		TOTAL Internes	Externes		Total Externes	Total Prise en charge
Garçons	Filles		Garçons	Filles		
42	25	67	19	16	35	102

5.3.1 -La prise en charge alimentaire des enfants :

L’Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, pour assurer l’alimentation quotidienne de ses pensionnaires, dispose de trois cuisines dont une fonctionnant au rythme de trois (03) repas par jour. Une, parmi les trois, sert à la préparation des biberons et autres aliments pour les bébés. D’après les informations recueillies sur place, les repas servis sont riches et diversifiés en éléments nutritionnels. Cependant, l’absence de menus élaboré périodiquement et affiché ne facilite pas la vérification.

L'alimentation des enfants et du personnel de service est assurée sur fonds propres avec le soutien ponctuel de partenaires et de mécènes. Ainsi, pour faire face aux charges alimentaires, l'Orphelinat bénéficie du soutien de partenaires et de bonnes volontés. Il est souvent enregistré des appuis de la part :

- des boulangeries d'Alieu et Darou Khoudoss, présentes à Touba, pour la fourniture de pain ;
- de l'association Touba Cakanam en denrées alimentaires et en lait ;
- du personnel féminin des Hôpitaux de Ndamatou et de Fawzaïni pour la dotation en lait ;
- de l'Hôpital Cheikhoul Khadim de Touba (HCAB) en lait ;
- du regroupement des pharmacies (09 pharmacies privées et une clinique d'ophtalmologie de Touba) en lait et
- du regroupement des pharmaciens du Baol en lait.

Toujours, pour faire face aux dépenses en alimentation, l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba mobilise des sommes relativement importantes :

- 45 000 F CFA par mois pour l'achat de pain ;
- 12 000 F CFA / jour pour l'achat de condiments et certaines denrées de consommation courantes et
- 855 000 f CFA par mois pour l'achat de lait pour les bébés.

Aussi, l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, pour sécuriser son stock en denrées de consommation courante, dispose de deux magasins de stockage de produits, de matériels et de fournitures diverses. C'est de la sorte qu'il est dénombré, dans le premier magasin se situant au rez-de-chaussée du bâtiment abritant l'Orphelinat :

- 05 sacs de riz de 50 kilogrammes ;
- 05 sacs de riz de 25 kilogrammes ;
- un (01) sac de sucre en poudre de 50 kilogrammes déjà entamé ;
- 01 sac de 10 kilogrammes de lait en poudre entamé ;
- 10 sacs de riz de 10 kilogrammes ;
- 01 bidon de 20 litres d'huile ;
- 06 pots de lait NIDO en poudre de 400 Grammes et
- 02 bouteilles d'eau de source de 20 litres.

Dans le deuxième magasin, se situant toujours au rez-de-chaussée, il est recensé quelques stocks de produits de consommation pour bébés :

- 08 pots de 400 grammes de céréales ;

- 03 paquets 250 grammes de céréales ;
- 100 pots de lait de 400 grammes ;
- 12 pots de céréales de 400 grammes et
- 03 paquets de céréales 250 grammes.

Dans la prise en charge alimentaire des enfants accueillis, il est constaté :

- l'absence d'un menu élaboré et affiché périodiquement et
- la faiblesse de l'effectif du personnel préposé à la cuisine.

5.3.2 La prise en charge sanitaire :

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, pour sauvegarder la santé des enfants accueillis, collabore étroitement avec les établissements sanitaires et pharmaceutiques de Touba.

C'est fort de cette dynamique partenariale, établie avec les structures sanitaires de Touba, que les pensionnaires de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba bénéficient de consultations et d'hospitalisations gratuites dans les hôpitaux de CHNM Fawzaïni (Centre Hospitalier National Matlaboul Fawzaïni) de Touba, Etablissement Public de Santé Hospitalier (EPSH) Touba Ndamatou et de vaccination par le Poste de santé de Gouy – Mbinde.

Le suivi sanitaire des enfants, étant un aspect essentiel de leur prise en charge, nécessite le déroulement de plusieurs activités, la mobilisation de moyens financiers et humains conséquents et la mise sur pied d'outils de suivi et de documentation.

Ainsi, il est constaté :

- la circoncision des enfants en âge de l'être ;
- la programmation de deux (02) à trois (03) visites d'une infirmière par semaine ;
- la programmation de rendez – vous pour les suivi médicaux dans les hôpitaux de Fawzaïni et Ndamatou ;
- la tenue de séances de vaccination par le poste de santé de Gouy-Mbinde ;
- le paiement d'ordonnances à hauteur de 300 000 F CFA par mois ;
- la mise à disposition d'un carnet de santé pour chaque enfant et

- la disponibilité d'un stock de médicaments pour faire face aux soins d'urgence.

Cependant, pour garantir une bonne prise en charge sanitaire aux enfants accueillis à l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, les dysfonctionnements suivants constatés méritent d'être corrigés :

- l'absence d'un médecin pédiatre référent pour des consultations médicales périodiques des enfants sur place ;
- l'absence de visites médicales périodiques pour le personnel préposé à la cuisine et
- l'absence de logistique adaptée pour faciliter les évacuations vers les structures sanitaires partenaires

Aussi, les enfants accueillis, étant des orphelins de mères dans leur majorité, méritent de bénéficier d'une supplémentation en fer et de déparasitage de façon périodique.

5.4 Les moyens de déplacement :

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba est installé dans la périphérie de Touba, à 08 kilomètres de la grande Mosquée. La plupart des commerces et autres services sociaux de base sont installés dans le centre-ville de Touba.

De ce fait, l'accès à certains services administratifs et sociaux de base (état civil, santé et éducation) et le ravitaillement en denrées et autres biens de consommation courante font que l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba a de réels besoins de déplacement.

Cependant, ces besoins de déplacement constatés par l'équipe de contrôle de l'IESPS de Thiès sont difficilement satisfaits au vu de la faiblesse des moyens logistiques disponibles sur place. L'Orphelinat ne compte que sur les services d'un seul véhicule dont le moteur est en souffrance.

Ainsi, la mise à disposition d'un minibus de ramassage faciliterait le déplacement des enfants et du personnel.

5.5 Les moyens de communication :

La communication de l'Orphelinat avec l'extérieur se fait par le biais des téléphones portables des responsables, d'une boîte mail, d'une page

Facebook, d'un site web, d'un modem WIFI, d'un tableau d'indication placé à hauteur de la route menant à Touba Bélel.

La communication interne, quant à elle, se fait à partir des réunions périodiques entre les responsables et le personnel tous les deux mois. En cas de besoin, des réunions spontanées ou extraordinaires peuvent être programmées.

Dans le cadre du reporting des activités déroulées par l'établissement, un rapport mensuel et annuel sont régulièrement établis.

Néanmoins, les rapports, produits périodiquement, ne sont pas encore communiqués à l'autorité administrative compétente et à celle judiciaire qui effectue des placements.

5.6 Les moyens financiers :

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba ne dispose pas d'un budget fixe. Le fonctionnement de l'établissement est assuré par les dons et autres soutiens et subventions de partenaires. Ainsi, les sources de financements suivantes sont identifiées :

- SENICO : 1 200 000 f CFA par an ;
- CCBM : 140 000 f CFA par mois ;
- Diaspora : 300 000 f CFA par mois ;
- Association Takku Takhawou Djirim : 150 000 f CFA par mois ;
- Association AND Takhawou Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba : 150 000 f CFA plus du matériel et des fournitures (Kits habillement pour les enfants) pendant chaque Tabaski ;
- Regroupement des Pharmaciens du Baol : appui en lait, couches et médicaments une fois par an ;
- Association Moukhadimatoul Khidma : 150 000 f CFA par an ;
- Fonds propres : 1 500 000 f CFA par mois et

Ces contributions de partenaires et de bonnes volontés permettent difficilement de faire face à des charges de fonctionnement annuels qui s'élèvent à : **quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-quinze francs CFA (42 791 675 francs CFA).**

Parmi les différents postes budgétaires de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, les charges de personnel occupent une part importante, avec

un montant annuel de **vingt et un millions trois cent cinquante-quatre mille francs CFA (21 354 000 f CFA)**, soit **49,90%** du budget annuel.

Ainsi, la municipalité de Touba, entre autres partenaires potentiels, devrait aider au recrutement et à l'affectation d'agents à l'Orphelinat Keur Mame Diarra pour tempérer les charges de personnel qui grèvent fortement son budget de fonctionnement.

Pour assurer la bonne gestion des ressources financières mobilisées pour le fonctionnement de l'Orphelinat, un gestionnaire est nommé.

En plus de l'absence d'un budget fixe, l'équipe de contrôle a constaté la faiblesse des moyens financiers disponibles au vu des charges fixes (voir Rapport mensuel des activités de Décembre 2023 en annexe) et le manque d'appui financier des collectivités territoriales du département de Mbacké.

Tableau n°5 : Tableau récapitulatif des ressources et des dépenses, année 2023.

Mois	Nbre d'enfants	Charges Domes-tiques	Prise en charge bébés	Charges de Personnel	Total Dépenses	Total Entrées	Solde
Janvier	49	698500	1104550	1827000	3630050	3121295	-508755
Février	52	665000	1120970	1827000	3612970	4135415	522445
Mars	61	698500	976560	1827000	3502060	2986020	-516040
Avril	99	665000	1121490	1827000	3613490	2651540	-961950
Mai	103	698500	1254625	1827000	3780125	3033630	-746495
Juin	107	665000	1081260	1827000	3573260	2665980	-907280
Juillet	110	465000	1333140	1732000	3530140	3099285	-430855
Aout	115	488500	1270620	1732000	3491120	3517505	26385
Septembre	119	455000	1256900	1732000	3443900	3259400	-184500
Octobre	121	555000	1247650	1732000	3534650	3503365	-31285
Novembre	127	665000	1312260	1732000	3709260	3057580	-651680
Décembre	130	465000	1175650	1732000	3372650	2434670	-937980
Total		7184000	14253675	21354000	42791675	37465685	-5327990

5.7 Le dispositif sécuritaire :

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba est installé à la périphérie de la commune de Touba. Ainsi, la sécurisation des locaux est un besoin réel et crucial. Des actes forts sont posés pour prendre en charge cette préoccupation sécuritaire :

- la construction d'un mur de clôture et
- le recrutement d'un personnel de sécurité (deux gardiens et un superviseur).

Cependant, ces mesures restent à renforcer avec :

- la mise à disposition d'extincteurs ;
- l'installation de caméras de surveillance dans les alentours du bâtiment principal abritant l'Orphelinat ;
- l'installation d'auvents sur les fenêtres ;
- le remplacement des fenêtres persiennes par celles vitrées pour faire face aux vents de sables et vagues de poussière très fréquents dans la localité et
- l'installation de détecteurs de fumée dans les dortoirs et autres espaces de vie de l'Orphelinat.

5.8 Le management de l'Orphelinat :

Le management de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba se caractérise par sa verticalité très forte. Le Top management est assuré par le Directeur Administratif avec le soutien de son gestionnaire.

Cependant, le management opérationnel est fortement inspiré par la philosophie du « mouridisme ». Ici, l'agent se met dans la peau d'un talibé au service de Dieu ou de son guide. L'engagement est donc plus moral que juridique.

Des efforts sont constatés pour un management plus formel et avec une dimension horizontale :

- la disponibilité d'un organigramme ;
- la disponibilité d'un emploi du temps ;
- la disponibilité d'un règlement intérieur et
- la programmation de réunions de coordination bimestrielles.

Cependant, il a été constaté l'absence de comptes rendus ou procès-verbaux de réunions sur place.

5.9 Le partenariat :

Le fonctionnement de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba ne saurait être effectif sans l'appui et l'accompagnement de partenaires locaux et nationaux. Ainsi, on peut citer les partenaires suivants :

- SENICO ;

- CCBM ;
- Diaspora ;
- Association Takku Takhawou Djirim ;
- Association AND Takhawou Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba ;
- Regroupement des Pharmaciens du Baol ;
- Hôpital Ndamatou de Touba ;
- Hôpital Mathlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Institut Fatahoul Manane qui accueille les Orphelins externes ;
- Association Touba Ca Kanam et
- Association Moukhadimatoul Khidma.

L'équipe de contrôle a fait le constat de l'absence de partenariat avec les collectivités territoriales du département de Mbacké.

VI - Les disfonctionnements :

La prise en charge adéquate des enfants accueillis par l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba passerait par la résolution, dans le court, moyen et long terme, des disfonctionnements notés par l'équipe de contrôle de l'IESPS de Thiès :

- l'absence d'un médecin pédiatre ou infirmier référent ou prestataire pour des consultations médicales périodiques des enfants sur place ;
- l'absence de visites médicales périodiques pour le personnel préposé à la cuisine ;
- la non documentation des réunions bimestrielles (absence de compte rendu de réunion ou de PV de réunions) ;
- l'absence de contrat de travail formel du personnel ;
- la faiblesse du management participatif ;
- le défaut d'affichage de l'organigramme, du règlement intérieur et du menu ;
- le déficit de moyens logistiques fonctionnels et adaptés;
- l'absence de congé annuel pour le personnel ;
- l'absence de programme de supplémentation en fer et de déparasitage périodique des enfants pensionnaires;

- le déficit de berceaux ;
- l'absence d'équipements dans les salles de classes ;
- l'absence de connexion internet ;
- l'absence d'un budget fixe ;
- le manque d'appui financier des collectivités territoriales du département de Mbacké ;
- le défaut de communication, aux autorités administratives et judiciaires compétentes en matière de protection des enfants vulnérables, des copies des rapports d'activités produits périodiquement par l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba ;
- la non disponibilité d'un agrément du Ministère de la Justice ;
- le faible effectif d'enfants pensionnaires de l'Orphelinat disposant d'Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) ;
- l'absence d'étagères et autres mobiliers de rangement dans les magasins de stockage ;
- l'absence d'une ligne téléphonique fixe ;
- l'absence de détecteurs de fumée dans les différents espaces de vie de l'Orphelinat ;
- l'absence d'extincteurs dans les différents bâtiments accueillant des enfants ou du personnel ;
- l'absence d'un menu élaboré et affiché périodiquement ;
- la faiblesse de l'effectif du personnel préposé à la cuisine ;
- l'absence de plan de formation continue du personnel ;
- l'absence de congé annuel pour le personnel ;
- le manque de formation sur la protection de l'enfant ;
- la faiblesse de qualification par rapport à la prise en charge de la cible ;
- l'absence d'assistante maternelle dans les profils du personnel pour une bonne prise en charge des bébés accueillis ;

- l'absence d'auvents sur les fenêtres ;
- l'absence de fenêtres vitrées pour faire face aux vents de sable et aux vagues de de poussières ;
- l'absence d'aires de jeux équipées ;
- le déficit de matériels informatiques (Ordinateurs portables et imprimante multifonction) ;
- la non communication des rapports d'activités périodiques aux autorités compétentes ;
- les charges du personnel trop importantes et qui grèvent le budget annuel de fonctionnement ;
- l'absence d'un programme d'activités ludiques et sportives pour les enfants et
- l'absence de dispositif de vidéosurveillance dans les alentours du bâtiment principal abritant l'Orphelinat.

VII - Les mesures immédiates à prendre :

La prise en charge des enfants répondant aux standards minimums de protection requiert la prise des mesures immédiates suivantes :

- l'installation de fenêtres vitrées à la place des persiennes pour faire face aux vents de sables et aux vagues de poussières très fréquents dans la localité ;
- la construction d'auvents au - dessus des fenêtres ;
- l'aménagement d'étagères et autres mobiliers de rangement dans les magasins de stockage ;
- la programmation de visites médicales périodiques (une fois par an) pour le personnel préposé à la cuisine ;
- la programmation de séances de supplémentassions en fer et de déparasitage périodique des enfants pensionnaires ;
- la régularisation du placement des enfants qui ne disposent pas encore d'Ordonnances de Garde Provisoire (OGP) ;
- l'affichage de l'organigramme, du règlement intérieur et du menu ;
- la programmation de réunions de coordination mensuelles avec le personnel ;

- l'élaboration des comptes rendus ou procès – verbaux des réunions bimestrielles ;
- la programmation d'activités ludiques et sportives pour les enfants et
- le dépôt d'un dossier de demande d'agrément du Ministère de la Justice.

VIII - Recommandations :

La bonne prise en charge des enfants accueillis par l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba ne saurait se faire sans la satisfaction dans le court, moyen et long terme, des recommandations suivantes :

Recommandation n°1 : l'attachement des services d'un médecin pédiatre ou d'un infirmier référent ou prestataire pour des consultations médicales périodiques des enfants sur place ;

Recommandation n°2 : la programmation de visites médicales périodiques pour le personnel préposé à la cuisine ;

Recommandation n°3 : l'établissement de contrats de travail formels avec le personnel ;

Recommandation n°4 : la mise à disposition de moyens logistiques fonctionnels et adaptés;

Recommandation n°5 : la mise à disposition d'une subvention annuelle par l'Etat du Sénégal ;

Recommandation n°6 : la sollicitation de l'appui des collectivités territoriales du département de Mbacké ;

Recommandation n°7 : l'installation de détecteurs de fumée dans les différents espaces de vie de l'Orphelinat ;

Recommandation n°8 : l'installation d'extincteurs dans les différents compartiments du bâtiment ;

Recommandation n°9 : le renforcement de l'effectif du personnel préposé à la cuisine ;

Recommandation n°10 : l'aménagement d'aires de jeux équipées ;

Recommandation n°11 : l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans les alentours du bâtiment principal abritant l'Orphelinat.

Recommandation n°12 : L'octroi de congé annuel 24 jours par an au personnel ;

Recommandation n°13 : l'augmentation de la quantité de berceaux disponibles ;

Recommandation n°14 : l'équipement des salles de classes en tables bancs et chaises ;

Recommandation n°15 : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue du personnel ;

Recommandation n°16 : la formation du personnel en protection de l'enfant ;

Recommandation n°17 : le recrutement d'assistantes maternelles ;

Recommandation n°18 : la programmation de réunions de coordination mensuelles ;

Recommandation n°19 : le renforcement du parc de matériels informatiques disponibles (dotation d'ordinateurs portables et d'une imprimante multifonction) ;

Recommandation n°20 : la communication des rapports d'activités périodiques aux autorités compétentes et

Recommandation n°21 : le recrutement et l'affectation d'agents au profit de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba

Conclusion :

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba est un établissement privé de protection qui reçoit des enfants orphelins, en internat, âgés de 00 à 17 ans. Il bénéficie d'un bon encrage communautaire. Pour preuve, la majorité de ses partenaires est locale.

Son ancrage communautaire est renforcé par ses origines de Dahira qui est une forme d'organisation religieuse qui bénéficie facilement de l'adhésion de la communauté.

Il bénéficie également d'un bon ancrage institutionnel parce que collaborant étroitement avec les services judiciaires d'où les placements d'enfants par Ordonnance de Garde Provisoire du juge compétent.

En fait, pour offrir une prise en charge de qualité aux enfants accueillis, l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba doit relever les défis suivants : l'absence de budget fixe, la faible qualification du personnel, le déficit de moyens logistiques fonctionnels et adéquats, la non programmation d'activités ludiques et sportives au profit des enfants, la faiblesse des ressources financières mobilisées et le manque d'appui des collectivités territoriales du département de Mbacké.

L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba, bénéficiant d'un bon ancrage communautaire et institutionnel, d'un patrimoine bâti appréciable, d'un personnel engagé et de partenaires fidèles et généreux dans l'accompagnement, sous réserve de l'application des mesures immédiates et d'un engagement fort à l'exécution des recommandations formulées dans ce rapport, mérite de bénéficier d'un agrément du ministre de la justice.

➤ SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS :

Recommandations	Responsables
Recommandation n°1 : l'attachement des services d'un médecin pédiatre ou d'un infirmier référent ou prestataire pour des consultations médicales périodiques des enfants sur place ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°2 : la programmation de visites médicales périodiques pour le personnel préposé à la cuisine ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°3 : l'établissement de contrats de travail formels avec le personnel ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba
Recommandation n°4 : la mise à disposition de moyens logistiques fonctionnels et adaptés ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°5 : la mise à disposition d'une subvention annuelle par l'Etat du Sénégal ;	L'Etat
Recommandation n° 6 : la sollicitation de l'appui des collectivités territoriales du département de Mbacké ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et les collectivités territoriales du département de Mbacké
Recommandation n°7 : l'installation de détecteurs de fumée dans les différents espaces de vie de l'Orphelinat	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°8 : l'installation d'extincteurs dans les différents compartiments du bâtiment	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°9 : le renforcement de l'effectif du personnel préposé à la cuisine ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°10 : le renforcement de l'effectif du personnel préposé à la cuisine ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°11 : l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans les alentours du bâtiment principal abritant l'Orphelinat.	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°12 : L'octroi de congé annuel 24 jours par an au personnel ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba
Recommandation n°13 : l'augmentation de la quantité de berceaux disponibles ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°14 : l'équipement des salles de classes en tables bancs et chaises ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°15 : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba

du personnel ;	
Recommandation n°16 : la formation du personnel en protection de l'enfant ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°17 : le recrutement d'assistantes maternelles ;	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°18 : la programmation de réunions de coordination mensuelles et	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba
Recommandation n°19 : le renforcement du parc de matériels informatiques disponibles (dotation d'ordinateurs portables et d'une imprimante multifonction);	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba et ses partenaires
Recommandation n°20 : la communication des rapports d'activités périodiques aux autorités compétentes.	L'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba
Recommandation n°21 :le recrutement et l'affectation d'agents au profit de l'Orphelinat Keur Mame Diarra de Touba	L'Etat, la Municipalité de Touba et autres partenaires

Fait à Thiès, le 03 Mai 2024

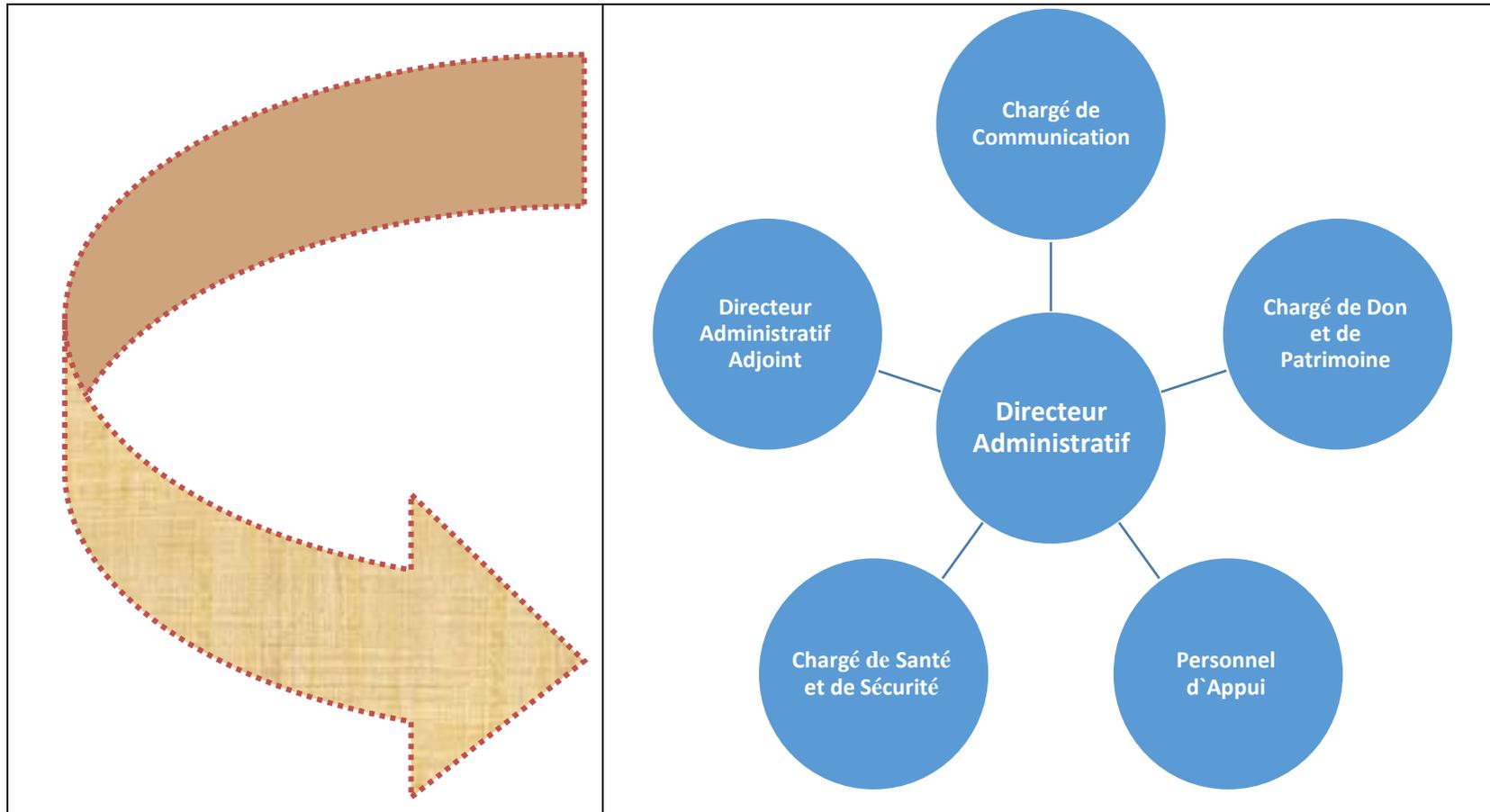
L'Inspecteur

ANNEXES

**Répartition des orphelins pris en charge suivant l'établissement, la
tranche d'âge et le sexe
Période du mois de Janvier à Décembre 2023**

Catégorie Etablissement	Moins d'1 an		1 à 5 ans		6 à 13 ans		14 à 21 ans		Total	
	Garç	Filles	Garç	Filles	Garç	Filles	Garç	Filles	Garç	Filles
Orphelinat Keur Mame Diarra	15	07	02	03	22	16	00	00	39	26
Grand Total	22		05		38		00		65	

ORGANIGRAMME



*Inspection de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (I.E.S.P.S.) du ressort de la Cour d'Appel de Thiès,
Sise place de France - Thiès, Immeuble SOMEX, Aile droite, 4^{ème} étage
Email : diopsekou73@gmail.com, Tel. : 77 733 31 47*